

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 07 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois d'octobre à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 30 septembre 2022.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Gérard DELAGNEAU (suppléant de Michel PANNETIER) - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Jacky GUYON - Jean-Luc KLEIN - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PAPINAUD - Gérard RAVELLI (suppléant de Guillaume DUMAY) - Denis POUILLLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Gilles SACKEPEY - René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Richard ZEIGER

Excusés : Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jean DESNOYERS - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Gérard MICHAUT - Sébastien SABOURIN

Absents : Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDES - Philippe LENOIR - Véronique MAISON - Lionel MION

Pouvoirs : Monsieur Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Monsieur Jacques BALOUP

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 56/2022

Objet : Reprise de la compétence éclairage public (Commune de Charmoy)

Le transfert de la compétence éclairage public au SDEY se fait selon des niveaux sélectionnés par la commune.

La Commune de Charmoy a délibéré le 23 septembre 2014 et a retenu le transfert au niveau 4.3.2 « La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ».

Les statuts du SDEY prévoient que la commune peut reprendre sa compétence, par délibération avant le 30 septembre de l'année N pour une application au 1er janvier de l'année N+1.

La commune de Charmoy a délibéré le 05 avril 2022 afin de reprendre la compétence Eclairage Public au 01 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 089-200047181-20221007-DE56_2022-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve la reprise par la commune de Charmoy de sa compétence « Eclairage Public » au niveau 4.3.2.**

Fait et délibéré en séance

Le 07 octobre 2022

Le Président
Jean-Noël LOURY



Sdey
Syndicat Départemental
d'Énergies de l'Yonne
4 avenue Foch - 89000 Auxerre
Tél : 03 86 52 22 00
www.sdey.fr